

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013_B277-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B277

OBJET : Développement économique et emploi - Projet "Quartier numérique"

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri -

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Madame Monique SLISSA donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_05

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Roger PELLENC
Co-rapporteur : Monique SLISSA

Thématique : Développement économique et emploi – Interventions économiques

**Objet : Projet « Quartier Numérique »
Décision du Bureau**

Le Pays d'Aix souhaite se positionner en tant que territoire innovant afin d'accompagner l'écosystème du numérique présent sur le territoire. Dans le cadre de la feuille de route numérique du Gouvernement, le Ministère en charge des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, prévoit de soutenir la création d'une quinzaine de quartiers numériques au sein des agglomérations françaises.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix manifeste son intention de postuler au futur appel à projet « Quartier numérique » et il vous est proposé de demander à la Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de ses compétences dans le domaine du foncier et de l'urbanisme, de prendre en charge les mesures nécessaires à la création de ce quartier numérique.

Exposé des motifs :

L'économie numérique représente aujourd'hui un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale, avec un marché de 3 300 milliards d'Euros en 2013. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le panorama Service et TIC, publié en 2013, par la MDER (Mission de Développement Economique Régional) recense près de 77 500 emplois liés aux TIC.

Le territoire du Pays d'Aix dispose de nombreux atouts dans le domaine du numérique avec notamment la présence :

- d'acteurs industriels qui se positionnent de la fabrication des cartes à puce à la production de jeux vidéos, en passant par l'e-commerce, l'e-tourisme, les logiciels ou les applicatifs à destination du mobile... ;
- de formations de qualité dispensées notamment au sein d'Aix-Marseille-Université ainsi qu'un vrai potentiel de recherche et d'innovation autour d'écoles comme l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (Telecom Paristech) ou le Centre Micro Electronique de Provence Georges Charpak à Gardanne... ;
- du pôle Solutions Communicantes Sécurisées (SCS), acteur incontournable et fédérateur des entreprises régionales sur les questions d'innovation numérique ;
- d'une quinzaine d'établissements publics numériques (EPN) et Espaces Régionaux Internet Citoyens (ERIC).
- d'un réseau d'initiative publique de type très haut débit desservant les principales zones d'activité

Le 28 février 2013, dans le cadre de sa feuille de route numérique, le Gouvernement mentionnait un certain nombre de mesures afin de renforcer la compétitivité des entreprises. Parmi celles-ci, « Quartier Numérique » vise notamment à faire émerger la création de quartier d'activités numériques en rassemblant dans une même zone géographique : enseignement supérieur, formation à destination des « décrocheurs, recherche, incubation de jeunes entreprises innovantes, pépinière de PME, centre d'innovation de grandes entreprises. ».

Dans le cadre de cet appel à projet, il convient de signaler que le gouvernement s'est engagé dans un premier projet de « Quartier numérique » à Paris. Ce projet sera conduit au sein de la halle Freyssinet. A l'instar de ce 1er quartier numérique et afin d'accroître la visibilité de l'écosystème "numérique" Ces quartiers numériques seront labellisés et bénéficieront d'une exposition majeure au plan international.

Par ailleurs, parmi les entreprises du numérique du Pays d'Aix, plusieurs acteurs de référence dans le domaine du e-commerce ont fait part à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et à la ville d'Aix-en-Provence, de leur volonté de créer un campus, inspiré des récents campus technologiques de la Silicon Valley.

Ce campus aurait à la fois, une fonction de siège social, de pépinière de nouveaux talents entrepreneuriaux, d'université interne (en partenariat avec une école de la région), de pôle de développement technologique et informatique, et intégrerait aussi une fondation de réinsertion à l'attention de jeunes issus de milieux

défavorisés. Dans ce cadre, ce groupe d'acteurs cherche à faire l'acquisition de 15 000 m2 environ pour l'implantation de ce projet.

La démarche de ces entreprises entre pleinement en résonance avec la volonté du Pays d'Aix d'une part, de soutenir les initiatives des acteurs de son territoire dans le domaine du numérique et, d'autre part, d'inscrire l'essor du numérique dans une stratégie globale de progrès économique et social.

La Communauté du Pays d'Aix demande à la Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de ses compétences dans le domaine du foncier et de l'urbanisme, de prendre en charge les mesures nécessaires pour la conduite du dossier d'aménagement du futur « Quartier numérique » du Pays d'Aix.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la feuille de route numérique présentée par le premier ministre en date du 28 février 2013 ;

VU la délibération n°2008_A076 du conseil communautaire du 26 juin 2008 relative à la mise en place du réseau THD et au choix du délégataire ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU l'avis de la Commission du développement économique en date du 11 juin 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la manifestation d'intérêt de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix pour le futur appel à projet « quartier numérique » du gouvernement ;
- **DECIDER** de demander à la Ville d'Aix-en-Provence de mettre en œuvre et conduire le dossier d'aménagement de cette opération de création d'un quartier numérique ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à postuler au futur appel à projet « quartier numérique » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter tout financement nécessaire à la bonne fin de ce projet ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération. ;

OBJET : Développement économique et emploi - Projet "Quartier numérique"

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse TOISSAINS MASINI



- 3 JUL. 2013